



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 mai 2021**

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Alfred INGWEILER, Maire

M. François SCHNELL, 1<sup>ère</sup> adjoint

Mme Myriam VIX, 2<sup>ème</sup> adjointe

Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT,

Mme Sonia FROHN, Mme Eliane GASTEBOIS, Mme Perrine LUDWIG,

Mme Michèle PARISOT MULLER, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN.

**Absente** : Mme Céline PINTO donne procuration à M Alfred INGWEILER

**Absent excusé** : M. Patrick BLANCHONG

M. le Maire salue l'ensemble des membres présents, leur souhaite la bienvenue et leur rappelle que la séance sera enregistrée :

M. le Maire procède aux remerciements suivants :

- au comité de rédaction du « BIC » et aux distributeurs
- aux personnes présentes lors de la cérémonie du 08 mai
- aux conseillers (ères) et habitants de la commune qui ont réalisé la plantation des fleurs le 27/05
- aux membres du Conseil Municipal qui ont distribué en urgence le flyer concernant les perturbations de la circulation prévues à l'occasion de la pose de l'enrobé Rue Principale

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Recrutement de saisonniers.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour**

La date de la prochaine séance du CM n'a pas été arrêtée.

**2021.05.01 - Désignation de la secrétaire de séance :**

Mme Eliane GASTEBOIS a été désignée secrétaire de séance.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2021.05.02 - Approbation du compte-rendu du 26 mars 2021 :

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2021 a été adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2021.05.03 - Travaux presbytère :

M. le Maire informe qu'il a été saisi par Mme Céline FISCHER, présidente du Conseil Presbytéral, pour une participation financière pour des travaux de rénovation au presbytère (petite et grande salle).

Il s'agit de travaux d'isolation du plafond, de travaux d'électricité, de peinture et de rénovation du plancher.

Lors d'une réunion en présence de Mme Céline FISCHER, du vicaire M. Nicolas BRULIN et du pasteur M. HAUSS, M. le Maire, a accepté le principe du portage du projet par la commune pour permettre une récupération partielle de la TVA.

En concertation avec les adjoints, M. le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN FINANCEMENT TRAVAUX PRESBYTERE

DEPENSES HT		TVA	RECETTES	
Travaux d'électricité	568,00 €	113,00 €		
Isolation phonique	4 476,00 €	895,00 €		
Papier peint	2 086,00 €	417,00 €		
Revêtement de sol	3 265,00 €	653,00 €		
ESP			ESP (10 % du TTC)	1 247,00 €
Commune 50 %			Commune 30 %	3 118.50 €
Paroisse			Paroisse	6 029.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 395,00 €</b>	<b>2 078,00 €</b>		<b>10 395,00 €</b>

M. le Maire propose de passer une convention avec le Conseil Presbytéral qui reprend ce plan de financement et les modalités du traitement administratif du dossier.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement
- de l'autoriser à signer la convention

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement et autorise M. le Maire à signer la convention évoquée ci-dessus**

**2021.05.04 - Ressources humaines :**

1) Le Maire expose :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose en son article 49 que :

*« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. »*

La commune d'ERNOLSHEIM les SAVERNE doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes : *(opter pour l'une des 2 solutions suivantes)*

1. fixer les ratios grade par grade en prenant notamment en compte les critères suivants :
  - les situations de blocage survenues dans certains cadres d'emplois du fait des quotas et de la situation démographique du cadre d'emplois,



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

- la valorisation des compétences et responsabilités des agents, basée sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- les contraintes budgétaires de la collectivité.

et prononcer les avancements de grade dans la limite de ces ratios sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

2. retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Vu l'avis du Comité Technique en sa séance du 12 mars 2021,

Il est proposé de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

<b>Grade d'avancement</b>	<b>Ratio (%)</b>	<b>Observations</b>
Tous grades	100	

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 49,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Vu l'exposé des motifs ci-dessus,**

**après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'adopter à compter du 01er juin 2021 les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.**

2) M. le Maire informe les conseillers des nouveautés modalités de gestion du personnel et de l'obligation de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Par ces LDG la commune définit les modalités de gestion du personnel (recrutement, avancement de grade, promotions, parité etc..).

Conformément à la procédure mise en place par le Centre de Gestion, M. le Maire a saisi le CTP pour lui soumettre sa proposition de LDG. Celles-ci ont été validées.

3) Puis M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Angélique CALLEGHER, ATSEM, peut bénéficier d'un avancement de grade.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

M. le Maire émet un avis favorable pour cette promotion.

L'agent pouvant être promu au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de créer ce poste dans le tableau des effectifs et, en contrepartie, de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à compter du 01er juin 2021 et de supprimer l'emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à la même date

**2021.05.05 - Propositions d'achat du Cheval Noir (Rappe) :**

M. le Maire rappelle aux conseillers que ces derniers temps les visites de l'immeuble ont sensiblement augmenté.

Suite à ces visites, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux propositions.

Il les présente.

- Une proposition de M STANKOVIC demeurant 6 Rue des Iris 67380 LINGOLSHEIM au prix de 80 000.00 € pour créer 5 logements avec des extérieurs (balcons) pour chaque logement, ainsi que 5 emplacements de parking. Cette proposition a été conditionnée par son auteur de quelques réserves. (accord des ABF, accord de prêt, dérogation au nombre réglementaire de création de parking).
- Une proposition de M. Patrick VIX résidant au 111 Rue de la Forêt à ERNOLSHEIM les Saverne au prix de 90 000.00 € pour créer des bureaux et des espaces partagés à mettre à disposition d'autoentrepreneurs, de télétravailleurs et autres. La seule réserve indiquée dans cette offre concerne l'obtention d'un prêt.

Un débat s'en est suivi.

Puis M. le Maire demande à Mme Myriam VIX de quitter la salle.

Le Conseil Municipal a délibéré en l'absence de Mme Myriam VIX.

**Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :**

- Décident de retenir la proposition de M. Patrick VIX au prix de 90 000.00 €
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**2021.05.06 - Tarifs salle festive :**

M. le Maire fait le point sur la situation des réservations de la salle festive en 2020, 2021 et 2022.

Il insiste sur le fait que les réservations sont réalisées sans aucune publicité et que la demande est et sera supérieure à l'offre pour les années à venir.

Il signale que les bancs et les tables de brasserie intéressent fortement les futurs locataires et qu'il convient de définir la tarification de location. Il rappelle aussi que le prix du KW a été arrêté sur une ancienne base et qu'il convient de le revoir. Il demande aussi aux conseillers de se prononcer sur la possibilité ou non de mettre à disposition les tonnelles et les tables et bancs brasserie aux particuliers, en-dehors des formules B et C.

Il propose la nouvelle grille tarifaire.

Une discussion s'en est suivie et des modifications ont été apportées à la grille

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la grille tarifaire modifiée comme suit :**



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

SALLE FESTIVE d'ERNOLSHEIM les SAVERNE

SELON DELIBERATION DU 04 OCTOBRE 2019 modifiée par délibération du 26 juin 2020 et délibération du 28 mai 2021

	Associations (locales)	Habitants dans la commune	Personnes hors village
	journée ou w.e.	journée/W.E.	w.e.
Formule A : Salle	Gratuit une fois dans l'année puis 200 €	300 €	NON PREVUE
Formule B : Salle + bar + bancs et tables brasserie)		400 €	700 €
Formule C : Salle + bar + cuisine + vaisselle + bancs et tables brasserie)		500 €	1 100 €
Evènement ponctuel matinée ou a.m. avec petite vaisselle sans cuisine		200 €	NON PREVUE
<b>OPTIONS</b>			
OP 1 : Tables rondes *(1) - diamètre 1,60 m (8 places)	gratuit	100 €	150 €
OP 2 : Video projecteur + sono + wifi	30 €	50 €	100 €
Location de tonnelles possible (4,00m x 3,50 m) : 2 disponibles		50 € / tonnelle	50 € / tonnelle
Location bancs et tables brasserie (hors formule B et C)		100 €	100 €
Dispositions spéciales pour les associations du village	fanfare - dons du sang (convention spéciale)		
Utilisation cadre associatif (gymnastique ou loisirs) minimum 20h par an	au cas par cas		
Caution "SALLE" pour toute location	300 €	1 000 €	1 000 €
Caution "NETTOYAGE" pour toute location	300 €	300 €	300 €
ACOMPTE à verser à la réservation		30% du prix de la location	30% du prix de la location
Participation consommation électrique (selon relevé compteur) *(2)	0,22€/kWh	0,22€/kWh	0,22€/kWh
Participation aux frais de poubelles	30 €	30 €	30 €
Remise en état de la salle si besoin	encaissement du chèque de caution "nettoyage" ou "au réel"		
Tarif pour remplacement de la vaisselle (selon barème en vigueur)	selon barème en vigueur	selon barème en vigueur	selon barème en vigueur

\*(2) P.U. révisible      \*(1) 10 tables disponibles = 80 personnes

dimensions tables rectangulaires : 1,80 m x 0,80 m

dimensionstables rondes :



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**21.05.07 - Cession terrain Strasbourg Electricité Réseaux :**

M. le Maire explique que dans le cadre de l'implantation du poste de transformation Rue de Monswiller (propriété SCHELLENBERGER - LORENTZ), STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX est disposé à acquérir le terrain parcelle 940 - Section 3 - au prix de l'euro symbolique.

M. le Maire, rappelle l'historique de la situation et demande à l'ensemble des membres présents l'autorisation de vendre cette parcelle au prix de 1 € symbolique.

**A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent la proposition de Strasbourg Electricité Réseaux et autorisent M. le Maire à vendre la parcelle à l'euro symbolique et de signer le compromis y relatif**

**2021.05.08 - Protocole du RAPPEL à l'ORDRE :**

M. le Maire explique qu'après une intervention auprès de l'amicale des maires de la CCPS de Mme La Procureure de Saverne, il a pris connaissance de la mesure dite de « Rappel à l'Ordre »

Cette procédure peut être utilisée dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la mise en garde en cas d'incivilités. Elle est orale et encadrée.

Pour son utilisation, un Protocole doit être signé.

M. le maire demande l'autorisation de signer ce protocole.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le « protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre ».**

**21.05.08 bis - Recrutement de saisonniers :**

M. le Maire signale que suite à la crise sanitaire et notamment de la suppression de la journée citoyenne de nombreux travaux sont restés en suspens et qu'il est nécessaire de rattraper durant la période estivale.

Il propose, à l'instar de l'année dernière, le recrutement de deux saisonniers pour des travaux d'entretien à hauteur de 20 heures par semaine durant deux semaines au mois de juillet.

Du débat qui s'en est suivi il est convenu de donner préférence à des étudiants ou jeunes du village ayant atteint la majorité.





République Française  
Département du Bas-Rhin  
**Mairie d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

Pour permettre ce recrutement il propose au Conseil Municipal de créer les deux postes comme suit :

- création de deux emplois saisonniers d'agent d'entretien, à temps non-complet et non-titulaire (échelon 1 / indice brut : 350, indice majoré : 327), à raison de 20 heures par semaine durant deux semaines au mois de juillet 2021.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la création des deux emplois saisonniers et le recrutement pour les combler.**

**2021.05.09 - Abonnements divers :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, le renouvellement des abonnements suivants :

- « Association du Massif Vosgien », le montant annuel de la cotisation s'élève à 60.00 €
- « Mémorial Alsace Moselle », le montant annuel de la cotisation s'élève à 30.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler les abonnements ci-dessus, aux conditions précitées.

**2021.05.10 - Délégations du maire :**

→ Chantiers :

- Rue principale : chantier terminé - réception pas encore faite - les défauts dans la pose des pavés côté SUD ont été signalés
- Rue des Vergers : le chantier suit son cours selon le planning (réseau EP terminé) - des riverains ont été présents et réponses ont été données à leur demande
- Extension-Rénovation vestiaires : en attente du lancement de l'appel d'offres et de la suite réservée aux demandes de subvention

→ Elections : point fait - l'ensemble des assesseurs volontaires a pu être vacciné

→ Stationnement illicite : malgré les rappels, les stationnements interdits restent la règle devant l'escargot (placette Alfi) : un arrêté sera pris et une signalisation mise en place

→ Marquage chaussée : un devis est en attente pour le nouveau marquage de la rue principale



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

→ Signalisation du Club Vosgien : le CV a mis en place une signalétique pour éviter aux visiteurs de passer sur la propriété privée de M et Mme Bruno MEYER

→ Défaut sur couvercles SDEA rue des Vergers et désableur Impasse de l'Eglise : le SDEA a été saisi et procédera à la réparation. La rénovation du désableur rue de la forêt est programmée pour 2022

→ Salle festive : rappel de la situation de la propreté de la cuisine - des protocoles de nettoyage des appareils et meubles, du sol, des siphons seront montés et remis à la personne en charge de réceptionner les locaux après location

- Une journée « citoyenne » avec les conseillers municipaux est programmée pour le 26 juin. Elle aura comme objectif un nettoyage de fond en comble de la salle et des alentours

→ Contrat de location avec La POSTE : une convention a été signée avec La Poste. Elle prévoit de mettre à disposition la maison de la culture entre 12h et 14 h pour permettre aux préposés de prendre une pause méridienne. Le loyer mensuel est de 150 euros sans les charges de chauffage. La Poste équipera le local du nécessaire pour assurer cette pause (frigo, micro-onde etc ...)

→ Opération de collecte des téléphones portables usagés : une convention a été passée avec ORANGE qui mettra à disposition du public un collecteur de ces téléphones. Ce collecteur sera placé dans les locaux de la mairie.

→ Fêtes et manifestations :

- la fête des aînés est programmée pour le 05 décembre 2021

- une matinée « vœux du maire » sera instaurée tous les mois de janvier. La remise des récompenses « fleurissement » et l'accueil des nouveaux arrivants se fera à l'occasion de cette manifestation

→ Parking de la salle festive : les travaux d'extension du parking (déjà prévus en 2021) sont en cours

→ Animation «jeunes» par le RAJ : une journée « animation « jeunes » est prévue le 21 juillet 2021

→ Plan paysage (fenêtre Daubenschlag) : point fait

**2021.05.11 - Rapport des commissions :**

Mme Myriam VIX informe :

- la journée de plantation des fleurs est prévue le 29/05 à partir de 08h00.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- la préparation du dossier pour l'inscription au concours pour la deuxième fleur est en cours.
- comme tous les ans, un concours individuel est ouvert pour les particuliers.
- la commission « communication » se réunira prochainement pour la rédaction du BIC.

**2021.05.12- Divers :**

- M. François SCHNELL rappelle que le terrain de pétanque a été refait à neuf.
- M. Jacky JUNTZ signale qu'il y a beaucoup de « nids de poules » sur le chemin menant à Steinbourg.
- Mme Michèle PARISOT MULLER demande s'il est prévu un nettoyage du village avant juillet (balayeuse de la COMCOM). M. le Maire répond affirmativement et Mme PARISOT MULLER propose de s'en occuper.
- Mme Michèle PARISOT MULLER signale que le container à vêtements est rempli.
- Mme Muriel ARON signale qu'il serait utile qu'on mette en place un panneau « voie sans issue » Impasse de l'Eglise en passant devant la Mairie.
- Mme Sonia FROHN fait état de l'abonnement E.S de la laiterie à la charge de l'APP. M. le Maire l'informe que la commune prendra en charge cet abonnement.
- M. Stéphane POUVIL fait part, photos à l'appui, du mauvais état de la Rue Saint Michel. Il lui est répondu que des travaux de voirie ne sont pas prévus au budget de cette année mais qu'une analyse de l'état des rues et chemins pour l'ensemble du village devra être menée pour une budgétisation future.

La séance a été close à 22H25

**Le secrétaire de séance :** Mme Eliane GASTEBOIS

**Les membres du conseil :**

M. François SCHNELL

Mme Myriam VIX

Mme Céline PINTO donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Mme Muriel ARON



République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Benjamin BALTZLI

M. Jacky KUNTZ

M. Richard ROBERT

Mme Sonia FROHN

Mme Eliane GASTEBOIS

Mme Perrine LUDWIG

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. Stéphane POUVIL

M. Nicolas STEPHAN

M. Patrick BLANCHONG

ABSENT

Le Maire :  
Alfred INGWEILER